

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 septembre 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020.

Causes tarifaires 2021 et 2022 et rapports annuels 2019 et 2020 de *Gazifère inc.*
Phase 4.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) signale deux erreurs dans la [lettre B-0356](#) de du 21 septembre 2021 de Gazifère inc.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) signale respectueusement à la Régie que deux erreurs apparaissent dans la [lettre B-0356](#) déposée ce jour au présent dossier.

- Au 3^e paragraphe de la page 5 de cette lettre, les procureurs de Gazifère inc. plaide que « *l'exercice de déterminer annuellement les revenus/coûts réels constituerait une tâche d'une ampleur substantielle* ». Or cela n'est pas supporté par la preuve de Gazifère (et possiblement même la contredit) et il ne nous semble pas que la [lettre B-0356](#) puisse constituer un témoignage. En effet, le témoin de Gazifère, dans la réponse [B-0355, GI-65, Doc.3](#) (en page 9, Réponse 4.4.1 à SÉ-AQLPA), s'était spécifiquement abstenu d'exprimer quoi que ce soit quant à l'ampleur d'une telle tâche, se contentant d'indiquer que celle-ci était uniquement effectuée sur une base prévisionnelle et non réelle. Et il apparaît déjà au dossier que les revenus réels par catégorie tarifaire sont déjà connus tout comme les facteurs d'allocation des coûts. Il reste donc uniquement à vérifier que les coûts réels soient effectivement répartis selon les catégories qui permettent d'y appliquer les facteurs d'allocation. Aucune preuve n'existe à l'effet que cette répartition n'existe pas déjà ou constituerait « *une tâche substantielle* ». Si Gazifère dispose d'une preuve sur ce sujet et souhaite la présenter, elle peut demander une réouverture d'enquête, auquel cas nous souhaiterions pouvoir déposer une demande de renseignements sur cette nouvelle preuve, puis des commentaires.
- En page 4 de cette même lettre, en section 2, aux paragraphes 3 et 7, Gazifère inc. semble plaider erronément que SÉ-AQLPA souhaiterait utiliser

la présente Phase 4 aux fins de modifier rétroactivement les tarifs de 2020 pour en modifier l'interfinancement. Cela est absolument faux. Nous ignorons complètement ce qui a pu amener Gazifère à commettre une telle erreur. En effet, le présent dossier constitue l'examen du rapport annuel 2020 de Gazifère. Un tel examen consiste à vérifier si les résultats 2020 sont conformes aux prévisions 2020. Si les résultats ne sont pas conformes aux prévisions, la Régie dispose de l'option de simplement constater la non-conformité; elle peut aussi demander des suivis ou appliquer tout autre remède normalement disponible lors de l'examen de tout rapport annuel.

Les options de la Régie sont ici exactement les mêmes que lors de tout autre constat de toute autre non-réalisation de prévisions dans tout rapport annuel; on n'a qu'à penser au PGEÉ. Rien dans le dossier n'appuie la prétention de Gazifère selon laquelle nous aurions voulu de quelque façon nous écarter du cadre actuel de l'examen des résultats dans un rapport annuel.

Tous les énoncés d'intention de Gazifère dans ses causes tarifaires en vue de réduire l'interfinancement (ce que nous avons toujours appuyé) n'ont de sens que si l'on peut en vérifier les résultats. Et l'examen du rapport annuel constitue le forum pour prendre connaissance des résultats annuels de Gazifère.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants par le site de la Régie.